**Les Trente Glorieuses et l’immigration**

La population française augmente après 1945 avec la reprise de la natalité, la progression constante de l’espérance de vie et l’afflux de populations venues surtout des anciennes colonies. La vague la plus importante vient d’Afrique du Nord : Français rapatriés d’Algérie, Italiens de Tunisie, Juifs marocains, tunisiens et d’Algérie, harkis, mais les années 1960 sont marquées également par les accords franco-espagnols de 1961 et franco-portugais de 1963, amplifiant cette immigration.

Grands chantiers de travaux publics et du bâtiment, entreprises industrielles de biens de consommation et de l’automobile recrutent au Portugal et au Maghreb une main d’œuvre réputée souple, peu onéreuse et provisoire, souvent employée à des tâches dévalorisées et mal rémunérées. Les Kabyles restent les plus nombreux : plus jeunes que ceux de l’entre-deux-guerres et plus qualifiés, ils continuent à exercer des métiers ingrats dans l’industrie et le bâtiment et à résider dans des quartiers à part.

Suite à ces nouveaux flux migratoires (le nombre d’étrangers exerçant une activité professionnelle en France passe de 950 000 en 1954 à 1 500 000 en 1974), la France des années 1960 traverse une grave crise du logement. Disposant de faibles revenus, Portugais et Maghrébins immigrés s’installent dans des meublés, des foyers, des habitats insalubres des grandes villes ou dans des bidonvilles en banlieue. Pour combattre l’insalubrité et assurer le regroupement des familles, une politique publique s’engage dès la guerre d’Algérie pour résoudre la crise du logement. De grands ensembles de béton sont construits à la hâte, mais, surpeuplés, la réglementation intérieure y est très stricte et les conditions matérielles se détériorent rapidement.

Dans ces conditions, l’image que l’on se fait de l’immigré, à la fin des années 1960, est celle d’un homme jeune, célibataire, peu qualifié, d’origine maghrébine, vivant dans un foyer ou dans un logement précaire et destiné à repartir dans son pays.

L’immigration française s'accélère donc avec la décolonisation mais aussi par le droit d’asile, voté à l’ONU en 1951, qui offre un véritable statut aux réfugiés politiques, et par le « principe de libre circulation » instauré par le Traité de Rome, au 1er janvier 1958, qui marque le début d’une égalisation progressive des droits entre les « nationaux » et les ressortissants des membres de l’Union.

Source: ; <http://immigration-france.e-monsite.com/pages/historique/les-trente-glorieuses-de-l-immigration-ou-l-immigration-de-masse-a-la-genese-d-une-france-nouvelle-depuis-1945.html>; <http://www.histoire-immigration.fr/dix-themes-pour-connaitre-deux-siecles-d-histoire-de-l-immigration/lieux-de-vie/trente-glorieuses>; <http://www.expositionsitinerantes.org/expositions/immigration/summary/1/page/6.html>



ANALYSE GLOBALE

1. Cochez la bonne réponse :
   1. Après la seconde guerre mondiale, la main d’œuvre portugaise et maghrébine :
2. est requise en France suite aux accords franco-portugais de 1963 ;
3. est préférée par les employeurs français car elle est bon marché, souple et temporaire ;
4. est employée pour remplacer les civils français partis au front ;
5. est demandée pour faire face au manque de travailleurs français dans les usines de munitions
   1. La crise du logement  :
6. est la situation de surpeuplement et de manque d’immeubles due à l’afflux continu de travailleurs étrangers en France après 1945 ;
7. est résolue par l’État français par la mise en œuvre des chantiers du métropolitain à Paris ;
8. est due à l’afflux de réfugiés politiques juifs provenant des colonies françaises ;
9. se caractérise par une pénurie de béton nécessaire pour bâtir des immeubles
   1. En 1960, le prototype du travailleur étranger est :
10. d’un individu de sexe masculin, jeune, installé en France dans des logements de fortune pendant une période indéterminée  ;
11. d’une femme, mariée, installée en France depuis longtemps, exerçant un métier pénible, peu rémunérée ;
12. d’un homme, jeune, maghrébin, exerçant un métier pénible et peu rémunéré, non marié, installé dans un logement insalubre et voué au retour dans son pays ;
13. d’un homme, européen, jeune, célibataire, qualifié, voué à l’installation en France
    1. Le « principe de libre circulation » :
14. est instauré par l’ONU en 1951 et prévoit que les ressortissants juifs entrent librement en France ;
15. est mis en œuvre pour limiter l’immigration maghrébine en France ;
16. définit les conditions permettant aux ressortissants des membres de l’ONU de circuler librement en Europe ;
17. est inscrit dans le Traité de Rome de 1958 et vise à permettre la circulation des ressortissants des pays membres de la Communauté Européenne au sein de cet espace
18. Répondez aux questions suivantes :
19. Dans quels secteurs les travailleurs étrangers sont-ils embauchés en France après 1945 et quelles tâches exercent-ils ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Où ces travailleurs sont-ils logés en France ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Est-ce que la politique conduite par la France pour mettre fin à la crise du logement remporte-t-elle de bons résultats ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Quels facteurs contribuent-ils à l’augmentation de la population française après 1945 ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

ANALYSE APPLIQUÉE AU TEXTE

1. Pour chaque terme/ expression proposé/e, identifiez son terme/ expression équivalent/e dans le texte :

une arrivée …………………………………………….

un flux …………………………………………….

considérer …………………………………………….

flexible …………………………………………….

économique …………………………………………….

temporaire …………………………………………….

se loger …………………………………………….

isolé …………………………………………….

mettre fin à …………………………………………….

s’empirer …………………………………………….

voué à …………………………………………….

rentrer …………………………………………….

1. À partir des verbes proposés, identifiez les noms correspondants dans le texte :

reprendre …………………………………………….

progresser …………………………………………….

consommer …………………………………………….

loger …………………………………………….

regrouper …………………………………………….

réglementer …………………………………………….

égaliser …………………………………………….

1. Analysez les éléments soulignés (catégorie grammaticale, genre, nombre, temps verbal, personne verbale…) :
2. Les Kabyles restent les plus nombreux : plus jeunes que ceux de l’entre-deux-guerres et plus qualifiés […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

1. (le nombre d’étrangers exerçant une activité professionnelle en France passe de 950 000 en 1954 à 1 500 000 en 1974)

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

1. […] la réglementation intérieure y est très stricte et les conditions matérielles se détériorent rapidement.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

1. Dans ces conditions, l’image que l’on se fait de l’immigré […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

1. […] et par le « principe de libre circulation » instauré par le Traité de Rome, au 1er janvier 1958, qui marque le début d’une égalisation progressive […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………...

1. Identifiez les participes présents dans le texte, indiquez l’infinitif du verbe et remplacez-les par un verbe conjugué.

APPROFONDISSEMENT DU TEXTE

1. Après avoir lu le texte suivant, remplissez-le avec les présents et les participes passés proposés :

émigrent intervient regroupent s’allonge passe

dite symbolisée suivie mène dégénère

s’inquiètent vidées ralentit contribuent demeure

devient associés doit vu voit

contrôlée décident célébrée payé arrêtées

se concrétise facilités se diversifient peut définit

**L’immigration algérienne en France (seconde partie)**

La Seconde Guerre mondiale a …………………….. l’arrêt des flux de travailleurs tandis que les troupes algériennes ont ………………………… un lourd tribut à la lutte contre le nazisme et à la Libération de la France.

Les départs vers la métropole reprennent à partir de 1946, ………………………….. par la liberté de circulation, instituée par la loi du 20 septembre 1947.

La guerre d’indépendance, même si elle ………………………… légèrement dans un premier temps les nouvelles entrées, ne marque aucun temps d’arrêt dans les migrations algériennes. Au cours de ces huit années de conflit, le nombre des Algériens présents sur le territoire métropolitain …………………………….. de 211 000 en 1954 à 350 000 en 1962.

Ce phénomène ………………………… sembler a priori contradictoire : une émigration volontaire et massive vers la métropole qui ………………………… la répression et le conflit contre l’indépendance. Mais la misère et la violence coloniale dont souffre la population ………………………… musulmane sont évidemment exacerbées. C’est le cas notamment avec la politique des camps de regroupement. L’armée française ………………………… des zones interdites, ……………………….. de leurs habitants qui se retrouvent dans des campements sous surveillance militaire. Ils …………………………… deux millions d’Algériens.

Si l’immigration algérienne …………………………… une migration économique, les hommes occupant les emplois les plus pénibles et les moins rémunérateurs (principalement dans le bâtiment et la métallurgie), le contexte éclaire les nouvelles tendances : la présence ………………………… (quatre ans en moyenne, au lieu de deux auparavant), les régions de départ …………………………… (la Kabylie reste en tête, ………………………… par les départements d’Oran, Constantine, les Aurès, Tlemcen…), les hommes ………………………….. de plus en plus avec leurs familles (7 000 familles en 1954, 30 000 en 1962).

L’implantation de cette nombreuse communauté algérienne en métropole …………………………. un enjeu de premier ordre pour les deux partis nationalistes rivaux : le MNA (Mouvement national algérien), qui ……………………… faire face au FLN (Front de libération nationale). Le 1er novembre 1954, leur affrontement …………………………… en une lutte fratricide sanglante au terme de laquelle le FLN s’enracine au sein de l’immigration. Elle devient une force d’appui essentielle à la conduite de la guerre d’indépendance par son apport financier (les cotisations étant obligatoires), son poids idéologique et la pression politique …………………………. . En effet, les pouvoirs publics …………………………… de l’émergence au cœur de la métropole d’une véritable contre-société algérienne …………………………… par la Fédération de France du FLN.

Les autorités françaises …………………………… donc de mettre en place des services sociaux spécifiques assurant une prise en charge ciblée des Algériens mais remplissant officieusement une mission de renseignement, …………………………… à une répression sévère. L’apogée répressif ……………………………. le 17 octobre 1961, au soir d’une manifestation de 22 000 Algériens organisée par le FLN à Paris, durant laquelle 11 538 personnes sont ……………………………. et plus d’une centaine tuée.

Le 5 juillet 1962, l’indépendance est ……………………………… par les immigrés algériens en France. Pour autant, l’espoir du retour ne …………………………… nullement. L’Algérie indépendante …………………………… partir, de plus en plus nombreux, les jeunes actifs vers la France. Ils ………………………………….. à changer durablement et profondément les sociétés des deux pays.

Après l’indépendance, en 1962, en 1964 et en 1968, les gouvernements algériens et français signent des accords juridiques pour réguler les flux migratoires, les conditions et les durées de séjour.

# Source : <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/dossiers-thematiques/caracteristiques-migratoires-selon-les-pays-d-origine/l-immigration-algerienne-en-France>